

**FEUILLE DE ROUTE NATIONALE DE TRANSFORMATION DES SYSTEMES ALIMENTAIRES POUR L’ATTEINTE DES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE**

**EN GUINEE**

1. **CONTEXTE ET JUSTIFICATION**

Dans le cadre d’une évaluation participative et inclusive du système alimentaire mondial pour la poursuite de l’atteinte des objectifs de développement durable (ODD) et l’amélioration de la qualité, de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, le Secrétaire Général du Système des Nations des Unies a convoqué un sommet mondial qui aura lieu au mois de septembre 2021 à New York.

Pour ce faire, le Gouvernement guinéen conformément au processus mis en place à la demande du Système des Nations Unies, a organisé des journées de concertations sur les systèmes alimentaires en vue de produire la présente feuille de route nationale qui sera présentée au Sommet.

Ces Journées de concertation organisées dans l’ensemble du pays avaient pour but de :

1. Présenter le processus de production, de transformation, de stockage, de conservation, de transport et de distribution/commercialisation des produits alimentaires en Guinée ;
2. Partager les expériences des systèmes alimentaires pouvant contribuer à l’amélioration des processus pour une alimentation de qualité au bénéfice de la population ;
3. Identifier les opportunités, menaces et contraintes liées à la promotion d’un bon système alimentaire en Guinée ;
4. Formuler des recommandations appropriées pour améliorer le système alimentaire national en tenant compte des crises sanitaires, économiques, climatiques au plan national et international ;
5. Élaborer un plan d’actions de mise en œuvre des recommandations issues des journées nationales de concertation sur les systèmes alimentaires en Guinée.
6. **APPROCHE METHODOLOGIQUE**

Les Journées de concertation ont été organisées dans le pays suivant une démarche participative et inclusive autour des thématiques liées à la transformation, au développement et à la promotion d’un système alimentaire fiable et pérenne au bénéfice de la population guinéenne. Les échanges ont été effectués à travers une grille d’analyse composée de quatre (4) thèmes qui sont :

* 1. La chaine d’approvisionnement alimentaire (production, transformation, transport et distribution, commercialisation) ;
	2. Les contextes qui influencent les régimes alimentaires des personnes (disponibilité, accessibilité et habitude alimentaire)
	3. Les facteurs qui façonnent les systèmes alimentaires locaux (facteurs biophysiques et environnement, facteurs infrastructurels et technologiques)
	4. La sécurité alimentaire et la nutrition (économie et impact sur la santé).

Des personnes ressources, réputées pour leur expertise dans l’industrie alimentaire, ont été conviées à l’animation des débats. Ces acteurs sont venus essentiellement des départements sectoriels, du secteur privé, des Associations paysannes, du monde culturel, des institutions d’enseignement supérieur et de recherche, des organisations de la société civile ainsi que des partenaires techniques et financiers, notamment le Système des Nations Unies.

**III. Résultats et** **recommandations**

Les résultats et les recommandations issus des échanges sur les thèmes ci-après ont été analysés et synthétisés par un comité technique multisectoriel.

1. ***La chaine d’approvisionnement alimentaire (production, transformation, transport et distribution, commercialisation);***

**1.1. La production**

Les concertations ont établi que les filières alimentaires ont généralement des rendements relativement faibles liés à l’insuffisance de l’investissement dans les secteurs. Il a été recommandé d’améliorer l’accessibilité aux intrants, aux crédits et aux investissements en vue d’accroitre la productivité des différentes filières alimentaires, surtout les produits riches en micronutriments (comme la patate à chair orangée, le moringa). Aussi, de renforcer les capacités techniques et opérationnelles des acteurs des différentes filières dans la pratique d’une production durable et résiliente.

Le pays, pour transformer les systèmes alimentaires, dispose d’une Politique Nationale de Développement Agricole (PNDA) permettant d’avoir une vision intégrée et interdépendante du secteur agricole. En termes de bonnes pratiques pour accroitre la production et la productivité agricole, il est à noter que le pays table sur des innovations technologiques telles que l’utilisation des semences améliorées dans l’agriculture, l’insémination artificielle dans l’élevage et la promotion de la rizipisiculture au niveau de la pèche, permettant d’améliorer les systèmes alimentaires.

**1.2. La transformation**

La transformation artisanale et/ou industrielle des produits reste faible du fait du coût élevé et de l’insuffisance d’équipements ainsi que le manque d’accompagnement conséquent dans le secteur.

Pour améliorer ce secteur, il faut promouvoir une transformation durable à travers le renforcement des capacités opérationnelles des acteurs évoluant dans le domaine ; l’application des textes réglementaires et l’accès aux financements. Le pays a initié des stratégies pour développer l’agro-industrie telles que la production et la valorisation des cultures de rentes, des produits d’élevage et halieutique.

**1.3. Le stockage et le transport**

Les moyens de stockage ne sont pas adaptés à une conservation appropriée des produits alimentaires et leurs conditions de transport. Le manque du chemin de fer et la vétusté des moyens de transport, les moyens d’emballage et de stockage inadaptés constituent les principales difficultés du secteur.

Pour y remédier et améliorer les conditions de stockage et de transport, le gouvernement a entrepris un certain nombre d’initiatives pour renforcer les capacités opérationnelles des acteurs ; faciliter l’accès au financement ; réhabiliter les réseaux routiers (routes nationales, pistes rurales et agricoles) et ferroviaires.

**1.4. La commercialisation**

Les mécanismes de régulation des prix et de contrôle de qualité étant insuffisamment appliqués et la défectuosité des réseaux routiers influent négativement sur toute la chaine de commercialisation des denrées alimentaires. On note par ailleurs, une implication des jeunes et des femmes dans la chaine de commercialisation des produits avec une faible organisation, un accès insuffisant au crédit et une insuffisance de formation en entreprenariat donc le e-commerce.

Afin de faire face à toutes ces insuffisances, le gouvernement essaie de promouvoir un système de commercialisation fiable et faciliter l’obtention des crédits et équipements, renforcer les capacités opérationnelles des acteurs afin d’améliorer la disponibilité des denrées alimentaires sur l’ensemble du territoire et utiliser les nouvelles technologies pour rapprocher les producteurs et les consommateurs en passant par les systèmes électronique et digital.

1. ***Les contextes qui influencent les régimes alimentaires des personnes (disponibilité, accessibilité et habitude alimentaire)***

La pénurie saisonnière des aliments dans certaines zones du pays résulte, entre autres, de la faible maîtrise de l’eau pour une production en toute saison, du manque d’infrastructures adéquates de transformation, de conservation et de transport. Le faible revenu des consommateurs et les habitudes alimentaires ne permettent pas une diversification alimentaire.

Pour un régime alimentaire équilibré, il faut favoriser la mise en place et le développement des chaines de valeur agro-sylvo-pastorales et halieutiques, faciliter l’accès équitable et sécurisé au foncier surtout pour les femmes et les jeunes et mettre en place des mécanismes de diversification alimentaire.

1. ***Les facteurs qui façonnent les systèmes alimentaires locaux (facteurs biophysiques et environnementaux, facteurs infrastructurels et technologiques)***
	1. **Les facteurs biophysiques et environnementaux** :

Les systèmes alimentaires sont influencés par les activités anthropiques, les perturbations climatiques, les déficits de ressources ainsi que la faible application des textes légaux et règlementaires.

Pour y remédier, il convient d’améliorer la gouvernance foncière, restaurer et valoriser les terres dégradées, mettre à disposition les moyens matériels, humains et financiers.

* 1. **Les facteurs politiques, territoriaux et de gouvernance**

Les politiques sectorielles sur les systèmes alimentaires mettent en évidence les potentialités existantes, les habitudes et les besoins alimentaires.

Toutefois, il existe de nombreuses contraintes, entre autres, liées à l’inapplication de certains textes réglementaires, notamment sur le foncier, l’eau et l’environnement ; l’insuffisance du personnel d’encadrement et des moyens techniques et financiers.

Pour améliorer le cadre global, il est recommandé de valoriser le potentiel existant ; de mettre en place des cadres permanents de concertation entre les acteurs ; d’accélérer l’application des textes et d’améliorer la maitrise de l’eau.

* 1. **Les facteurs infrastructurels et technologiques**

Le constat révèle un enclavement des localités, une insuffisance d’infrastructures de communication, d’innovation technologique et d’interconnections. A cela s’ajoutent des moyens de transport inappropriés occasionnant des pertes, un grand nombre d’acteurs qui ne sont pas accompagnés techniquement et financièrement.

Les infrastructures et technologies du système alimentaire peuvent être améliorées à travers la collaboration avec des centres de recherches et d’enseignement dans le domaine ainsi que la construction et la réhabilitation des infrastructures de communication, d’innovation technologique et des énergies renouvelables.

1. ***La sécurité alimentaire et de la nutrition (économie et impact sur la santé).***

**4.1**. **La sécurité alimentaire et la nutrition**

L’insécurité alimentaire et la malnutrition touchent toutes les régions de la Guinée à cause de la faiblesse du revenu des ménages, de la faible diversification des aliments, de l’insuffisance de formation des acteurs sur les bonnes pratiques alimentaires, mais aussi le faible accompagnement des structures communautaires comme les groupements de femmes pour leur autonomisation dans le cadre de la prévention du retard de croissance des enfants.

Pour remédier à cette situation, il est nécessaire de renforcer les capacités des acteurs sur les bonnes pratiques alimentaires et nutritionnelles dans les communautés (programmes d’information, éducation, communication) et dans les écoles (révision des circula de formation) ; d’élargir les zones de couverture des interventions nutritionnelles des cantines scolaires et des approches communautaires de prévention de la malnutrition.

**IV. Axes prioritaires des concertations.**

La Guinée a organisé une cinquantaine de concertations sur les systèmes alimentaires regroupant plus de 700 participants. A l’issue de ces concertations, les participants ont insisté sur la promotion des différentes productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques, notamment par la mise en œuvre des axes prioritaires ci-après :

1. Favoriser l’accès aux crédits à faible taux en faveur des acteurs de chaine de valeur afin de pérenniser leurs projets et programmes ;
2. Favoriser l’accès sécurisé des femmes et des jeunes au foncier ;
3. Construire des infrastructures /unités de stockage, de conservation et de transformation des produits ;
4. Favoriser le développement des chaines de valeurs agro-sylvo-pastorales et halieutiques responsables ;
5. Promouvoir le changement de comportement des acteurs pour lutter contre les changements climatiques ;
6. Élaborer et vulgariser des textes législatifs et règlementaires sur la production et la commercialisation des produits locaux ;
7. Désenclaver les zones de production et faciliter l’acquisition des moyens de transports appropriés ;
8. Réaliser des aménagements hydroagricoles avec maitrise totale ou partielle de l’eau ;
9. Construire des parcs et aménager des espaces pastoraux ;
10. Encourager le reboisement et la mise en défens des zones dégradées/menacées ;
11. Mettre en place des plateformes innovantes pour faciliter l’écoulement des produits alimentaires et réduire les gaspillages alimentaires ;
12. Renforcer les capacités des acteurs sur les bonnes pratiques nutritionnelles dans les communautés et dans les écoles ;
13. Promouvoir l’accès des populations à des infrastructures adéquates d’eau et d’assainissement ;
14. Mobiliser les ressources financières et développer des mécanismes innovants de financement des systèmes alimentaires.

**V. Les systèmes alimentaires et les objectifs de développement durable en Guinée**

Les systèmes alimentaires durables contribuent à accomplir des progrès significatifs dans la réalisation de chacun des 17 objectifs de développement durable.

En effet, la Guinée recèle d’importantes ressources naturelles qui représentent des opportunités avérées dans plusieurs domaines en lien avec les systèmes alimentaires notamment l’agriculture, l’élevage, la pêche, l’agroforesterie, les mines et l’hydraulique.

Malgré, ces opportunités et avantages naturels, ainsi que les efforts du Gouvernement, des acteurs privés et des partenaires techniques et financiers, des contraintes continuent d’impacter les systèmes alimentaires pour l’atteinte des ODD.

C’est pourquoi la Guinée élabore la présente feuille de route, en vue de transformer les systèmes alimentaires et contribuer à la réalisation des 17 objectifs de développement durables ci-après :

***Objectif 1 : Pas de pauvreté***

La pauvreté bien qu’en recul est toujours présente en Guinée. La proportion de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté a enregistré une réduction passant de 55,2 % en 2012 à 43,7 % en 2019. Cependant, la pauvreté est plus accentuée en milieu rural qu’en milieu urbain. L’approche de transformation des systèmes alimentaires doit être une opportunité de création d’emplois.

***Objectif 2 : Faim zéro***

Réduire l’insécurité alimentaire et la malnutrition est un objectif qui ne sera pas atteint à l’horizon 2030 si des efforts substantiels ne sont pas fournis dans les 10 prochaines années.

Le Cadre Harmonisé du Comité Inter-état de Lutte contre la Sécheresse au Sahel (CILSS) estimait en mars 2020 que plus de 1,4 millions de personnes étaient en situation d’insécurité alimentaire (IA) modérée et prévoyait que 267 170 personnes se trouveraient en situation d’insécurité alimentaire sévère pendant la période de soudure de juin à septembre.

Les résultats de l’enquête AGVSAN (2018) montrent que 21,8% des ménages guinéens sont en situation d’insécurité alimentaire. Parmi ces ménages, 2,4% sont en insécurité alimentaire sévère.

***Objectif 3 : Bonne santé et bien-être***

Selon les résultats de la cinquième enquête démographique santé (EDS-V, 2018), 30% des enfants de moins de 5 ans présentent un retard de croissance ou sont atteints de malnutrition chronique (ils sont trop petits pour leur âge) et 13 % ont un retard de croissance sévère. Concernant l’émaciation, 9 % souffrent de malnutrition aiguë (ils sont trop maigres par rapport à leur taille) et près de 4 % en souffrent sous la forme sévère. Environ 16 % des enfants de moins de 5 ans présentent une insuffisance pondérale modérée (ils sont trop maigres par rapport à leur âge) et 6 % présentent une insuffisance pondérale sévère. Une transformation des systèmes alimentaires pourrait permettre d’inverser cette tendance.

***Objectif 4 : Éducation de qualité***

Tout comme les autres objectifs, il existe un lien étroit entre le système éducatif et les systèmes alimentaires. La transformation des systèmes alimentaires passe par le renforcement de la qualité du système éducatif. La faible couverture de l’encadrement technique limite la diffusion de l’innovation en milieu paysan. Une adéquation entre la formation et la demande des acteurs et opérateurs permet de renforcer les systèmes alimentaires. Par ailleurs, le programme d’alimentation scolaire est un véritable moyen de renforcement des capacités des petits producteurs et transformateurs des produits alimentaires, mais aussi un outil de rétention des apprenants.

***Objectif 5 : Égalité entre les sexes***

Les femmes en tant que partie prenante dans le système alimentaire doivent accéder au foncier rural et à un processus d’accompagnement adapté à leurs besoins. Des systèmes alimentaires durables et inclusifs peuvent aider les femmes à se prendre en charge et à améliorer leurs moyens de subsistance.

***Objectif 6 : Eau propre et assainissement***

La problématique de l’accès à l’Eau et à l’Assainissement occupe une place importante dans les systèmes alimentaires durables.

L’amélioration de la qualité du cadre de vie à travers l’assainissement, la maitrise de l’eau pour des fins agricoles et la consommation de l’eau potable contribuent au développement des systèmes alimentaires.

La valorisation des déchets biodégradables permet aussi de créer des emplois et d’obtenir des engrais organiques pour l’agriculture écologique à hautes valeurs ajoutées et qui combinés aux engrais minéraux permettent d’obtenir des hauts rendements dans le cadre d’une agriculture intelligente.

 ***Objectif 7 : Énergie propre et d’un coût abordable***

Le secteur de l’énergie, qui est primordial à l’amélioration des systèmes alimentaires a connu une forte croissance ces dernières années (avec environ une croissance de 14,2 % en moyenne par an). De nombreuses constructions et travaux de rénovation d’infrastructures énergétiques ont été réalisés pour parvenir à une telle performance. On peut par exemple évoquer la mise en service du barrage hydroélectrique de Kaléta, avec 240 MW, le barrage hydroélectrique de Souapiti avec 450 MW, et la réhabilitation de certains micro-barrages dans le pays. D’autres travaux de construction de grands ouvrages hydroélectriques sont en cours de réalisation comme le Fomi estimé à une centaine de MW. La part des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique qui a été de 4 % en 2017 contre 3 % en 2016 est à encourager et accompagner.

***Objectif 8 : Travail décent et croissance économique***

En 2020, l’économie nationale a fait preuve de résilience face à la pandémie mondiale de la COVID 19 avec une croissance de 5,2 % contre une estimation initiale de 1,4 %. Cependant, des reformes peuvent être engagées pour créer les conditions de travail décent afin de booster une croissance économique durable dans les processus de transformation des systèmes alimentaires.

Du point de vue économique, la Guinée est principalement structurée autour de deux (2) grands piliers que sont l’Agriculture et les Mines. Si le secteur agricole au sens large emploi près de 51% de la population active du pays et environ 97% de la population rurale, elle ne contribue qu’à 16,9% du PIB et reste dépendante des pluies et vulnérable aux aléas naturels. La grande majorité des paysans (80 %) pratique la culture de subsistance.

 En conséquence, le développement des systèmes alimentaires est un élément important de l’amélioration des conditions de vie et de création d’emplois pour les jeunes et les femmes.

***Objectif 9 : Industrie, innovation et infrastructure***

Il est important de renforcer les actions de recherche et développement afin d’améliorer la productivité par l’introduction de technologies appropriées et adaptées dans les processus de transformations et de production des aliments répondant aux besoins nutritionnels.

Le pays fait face à un déficit important d’infrastructures routières et de transports qui sont indispensables pour réguler les systèmes alimentaires et assurer le désenclavement es régions. En effet, sur les 43 348 Km des routes classées, Le plan national des transports (Horizon 2040) en cours d’actualisation définira un plan d’action stratégique pour l’amélioration, la consolidation et le développement des infrastructures et services de transport.

L’amélioration des systèmes alimentaires passe nécessairement par le développement des infrastructures de la chaine de valeur et par l’innovation technologique.

***Objectif 10 : Inégalités réduites***

Selon les données les plus récentes disponibles, les inégalités de revenus, mesurées par les indices de Gini, ont baissé de 0,317 en 2012 à 0,272 en 2019. Cette baisse des inégalités combinée avec la réduction de l’incidence de la pauvreté montrent que la situation de la population au niveau national s’améliore. Néanmoins, si les inégalités de revenus baissent au niveau national, les résultats sont contrastés selon le milieu de résidence. L’amélioration des systèmes alimentaires pourra emmener une réduction des inégalités entre les différentes couches de la société.

Réduire les inégalités à travers le PNDES dans son pilier « développement inclusif du capital humain » vise à valoriser le capital humain et à renforcer la lutte contre l’exclusion et les inégalités de toute nature

***Objectif 11 : Villes et communautés durables***

Depuis 2007, plus de la moitié de la population mondiale vit dans des villes, et cette proportion devrait atteindre 60 % d’ici à 2030. Les systèmes alimentaires durables peuvent aider à faire en sorte que les citadins du monde entier, notamment les pauvres qui ne disposent que d’un pouvoir d’achat limité, puissent se nourrir correctement. Selon les données disponibles, la proportion de citadins guinéens vivant dans des bidonvilles baisse régulièrement depuis les années 90.

Les villes et communautés guinéennes sont vulnérables à cause de l’insuffisance des infrastructures de base, des services de transport et de la faible application du code de l’urbanisme, du code foncier et du code de la construction et des habitations.

***Objectif 12 : Consommation et production responsables***

Chaque année, on estime qu’environ plus de la moitié de toute la production agricole finit par se décomposer dans les champs, les marchés et les poubelles des consommateurs ou se détériore en raison de mauvaises conditions de récolte, de stockage, de conditionnement et de transport. C’est pourquoi l’analyse des systèmes alimentaires pourraient permettre d’identifier des goulots et proposer des solutions techniques , technologiques, comportementales qui réduisent les pertes, les gaspillages et améliorer la disponibilité des aliments pour lutter contre la faim et prévenir la famine.

***Objectif 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques***

La situation environnementale de la Guinée, caractérisée par la dégradation continue des ressources naturelles (déforestation, dégradation des sols, pollutions, assèchement et ensablement de cours d’eau et étang, perte de biodiversité, urbanisation non contrôlée, exploitation minière, etc.) pose un défi sérieux pour l’amélioration des systèmes alimentaires.

Il est important d’identifier et de mettre en œuvre des mesures d’adaptation et d’atténuation afin de renforcer la résilience des systèmes alimentaires aux changements climatiques.

***Objectif 14 : Vie aquatique***

Conserver et exploiter durablement les écosystèmes marins et côtiers selon une gestion plus durable des ressources par la préservation de 10 % des zones marines et côtières, la lutte contre la surpêche et la pêche illicite ; l’accélération des recherches scientifiques et du transfert de techniques pour renforcer la résilience des écosystèmes. En effet, avec la dégradation du milieu marin, la pratique d’activités de pêche inappropriées, la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INDNR), il convient de reconnaitre que la durabilité de ces ressources marines est très menacée. S’agissant des ressources de pêche continentale, il y a lieu de s’inquiéter des menaces du tarissement des cours d’eau, suite au dérèglement climatique.

Conscient de cette situation, le pays a initié un plan de régulation de l’accès aux ressources qui met en adéquation l’effort et les capacités de pêche avec le potentiel naturel des ressources halieutiques, mais aussi des initiatives présidentielles pour développer des piscicultures à travers l’ensemencement des étangs et des marres constitue une stratégie durable pour accéder aux poissons d’eau douce. Le pays est en actuellement en train d’élaborer une stratégie d’économie bleue pour une gestion durable des océans et des plans d’eau.

***Objectif 15 : Vie terrestre***

Mettre en place une gestion durable des écosystèmes terrestres (forêts et montagnes) en préservant la biodiversité et les sols et limitant les impacts de long terme des catastrophes naturelles. Il appelle à ce que la protection des écosystèmes et de la biodiversité soit intégrée dans les planifications nationales et stratégies de réduction de la pauvreté. L’ODD15 souligne l’importance de protéger les espèces menacées via une coopération internationale renforcée pour lutter contre le braconnage et le trafic et mettre en place des mesures de contrôle, voire d’éradication, d’espèces exotiques envahissantes néfastes pour les écosystèmes.

La Guinée abrite un patrimoine unique en termes de biodiversité en Afrique de l'Ouest, notamment dans ses reliques de forêts denses humides classées comme des zones de haute biodiversité.

Toutefois, la Guinée, comme beaucoup d’autres pays d’Afrique, est actuellement confrontée à une dégradation accélérée de ses ressources forestières résultant des facteurs anthropiques et naturels.

L’agriculture durable peut réduire cette déforestation, favoriser des écosystèmes terrestres sains et garantir la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations guinéennes.

***Objectif 16 : Paix, justice et institutions efficaces***

Le pays dispose d’un arsenal juridique, institutionnel et réglementaire. Néanmoins, des disfonctionnements empêchent sa pleine application, entrainant quelques fois des déficits de gouvernance qui laissent souvent exprimer des situations d’injustice. Ceci se vérifie à travers les conflits fonciers agricoles et domaniaux, malgré l’adoption en 1992, d’un code Foncier et domanial sensé améliorer la sécurité foncière des Guinéens et des étrangers.

Le pays vient de lancer un processus de réforme de sa gouvernance foncière à travers l’élaboration d’une feuille de route et la tenue prochaine des états généraux sur le foncier. Il devra également promouvoir l’avènement des sociétés pacifiques et ouvertes aux fins de développement durable en assurant l’accès de tous à la justice et mettre en place à tous les niveaux des institutions efficaces, responsables et ouvertes.

***Objectif 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs***

Promouvoir des partenariats efficaces entre les gouvernements, le secteur privé et la société civile sont nécessaires pour la réalisation des Objectifs du développement durable (ODD) au niveau mondial, régional, national et local. Ces partenariats doivent être inclusifs, construits sur des principes et des valeurs communes, et plaçant au cœur de leur préoccupation les peuples et la planète.

Les différents mécanismes mis en place pour renforcer la concertation et la coordination entre le Gouvernement et les partenaires au développement, tels que le Cadre de Concertation et de Coordination (CCC), présidé par le Premier Ministre et la plateforme de concertation des PTFs, peuvent servir d’outils de canalisation et de coordination de l’aide pour l’amélioration des systèmes alimentaires.

**VI. Les étapes majeures de la feuille de route**

En République de Guinée, la question de l’alimentation est au cœur de toutes les politiques et actions de développement en faveur des populations guinéennes sans discrimination. Dans ce cadre, le Plan National de Développement Économique et Social 2 (PNDES 2), le Plan National d’Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNIASAN) et la politique multisectorielle de nutrition, alimentation 2019-2030.en constituent les documents de référence.

Le Comité technique mis en place dans le cadre de ces concertations nationales est composé de représentants des différents Ministères sectoriels de l’Agriculture et Élevage, de la Pêche et Économie Maritime, de l’Environnement et Eaux et Forêts, de l’Hydraulique et Assainissements, de l’Industrie et PME, de la Santé, du Commerce, des Transports, du Plan et Développement Economique, de l’Economie et Finances, du Budget, de l’Administration du Territoire et de la Décentralisation, ainsi que le Système des Nations Unies en Guinée. Ce comité est érigé en comité de pilotage pour la mise en œuvre de la feuille de route nationale pour la transformation des systèmes alimentaires en Guinée. L’adoption d’une approche « système alimentaire » permettra de développer une vision transversale et des partenariats solides entre les différents acteurs.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **ACTIVITES**  | **PERIODE INDICATIVE**  | **RESPONSABLES**  |
| Erection du comité technique en comité de pilotage | Octobre 2021 | Gouvernement et Partenaires |
| Planification de mise en œuvre de la feuille de route  | Novembre 2021 | Comité de pilotage |
| Intégration de la feuille de route dans le PNDES 2 | Décembre 2021 | Ministères sectoriels  |